



Pollution au mercure

Accord sur la répartition des coûts des assainissements des sols

11 | 12 | 2017



INVITATION POUR LES MÉDIAS

11 décembre 2017

Pollution au mercure Accord sur la répartition des coûts des assainissements des sols

Madame, Monsieur,

Le canton du Valais, Lonza AG, les Routes nationales (canton et Confédération) ainsi que les communes de Viège, Rarogne, Baltschieder et Niedergesteln ont trouvé un accord sur la clé de répartition des coûts d'investigation et d'assainissement des sols pollués au mercure.

Afin de vous présenter cet accord de répartition des coûts, les parties à cette convention vous invitent à une **conférence de presse** le

**lundi 11 décembre 2017, à 14.30 heures,
à la maison communale, St. Martiniplatz 1 - Viège.**

Le chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) **Jacques Melly** et le président du conseil d'administration du groupe Lonza AG **Rolf Soiron** seront accompagnés par **Joël Rossier**, chef du Service de l'environnement (SEN), **Jörg Solèr**, directeur du site Lonza Viège, **Niklaus Furger**, président de la commune de Viège, **Reinhard Imboden**, président de la commune de Rarogne, **Fridolin Imboden**, président de la commune de Niedergesteln et **René Abgottspon**, président de la commune de Baltschieder.

La documentation usuelle vous sera remise sur place. Vous la trouverez également sur le site internet www.vs.ch dans les rubriques habituelles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

André Mudry
Chef de l'Information



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

11 décembre 2017

Pollution au mercure Accord sur la répartition des coûts des assainissements des sols

(IVS).- Le canton du Valais, Lonza AG, les Routes nationales (canton et Confédération) ainsi que les communes de Viège, Rarogne, Baltschieder et Niedergesteln ont trouvé un accord sur la clé de répartition des coûts des assainissements des sols pollués au mercure.

L'Etat du Valais, Lonza AG, les Routes nationales (canton et Confédération) ainsi que les communes concernées de Viège, Rarogne, Baltschieder et Niedergesteln ont trouvé un accord concernant la répartition des coûts des assainissements liés à la pollution au mercure. La convention réunissant toutes les parties a été signée et contient la clé de répartition des coûts d'assainissement des sols.

Les coûts totaux pour l'assainissement des sols pollués au mercure dans la zone habitée et la zone agricole sont estimés à ce jour à 51 millions de francs. Ces estimations prévoient 40 millions de francs pour la zone habitée et 11 millions de francs pour la zone agricole, montants auxquels peuvent s'ajouter des coûts supplémentaires en raison des incertitudes spécifiques à ce dossier.

Selon l'accord sur la répartition des coûts, Lonza AG prend la grande partie des coûts à sa charge dans les zones habitée et agricole après avoir préfinancé de manière non préjudicielle l'ensemble de travaux d'investigation, de surveillance et d'assainissement jusqu'à maintenant. Les montants pris en charge par Lonza sont soit déjà payés, soit estimés et couverts par des provisions. Le canton participe au maximum à hauteur de 2 millions de francs. Les communes se répartissent au maximum la somme de 1.5 million (Viège 950'000 francs, Rarogne 410'000 francs, Niedergesteln et Baltschieder 70'000 francs chacune). Lonza AG participe également à hauteur de 3.5 millions de francs maximum aux coûts consécutifs aux assainissements d'ores et déjà réalisés sur le tracé A9.

En plus de la question de la répartition des coûts, une solution supplémentaire a pu être trouvée pour les propriétaires de parcelles faiblement polluées (0.5 – 2 mg Hg/kg). Ainsi, lors de projets de construction, les propriétaires pourront déposer leur terre faiblement polluée à la décharge de Riedertal, entre Viège et Turtig, réduisant ainsi les coûts de mise en décharge et l'impact environnemental lié aux transports.

Les parties à cette convention sont persuadées qu'une répartition des coûts équitable a été trouvée. Les propriétaires de parcelles à assainir (>2mg Hg/kg) sont exemptés de la participation aux frais d'assainissement. L'accord permet également d'éviter une longue et coûteuse procédure juridique de clarification des responsabilités qui aurait prolongé les incertitudes pour l'ensemble des acteurs ; ceci permet de rendre public l'ensemble des rapports historiques.

Avec le début des travaux d'assainissement dans les zones habitées et l'accord sur la clé de répartition des coûts d'assainissement, d'importantes étapes ont été franchies dans la gestion de la pollution du mercure dans le Haut-Valais. Les conditions cadres sont donc réunies pour assainir les sols et ainsi rendre les jardins à leurs propriétaires pour une utilisation sans restriction.

Personnes de contact

- **Etat du Valais : Jacques Melly, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, 079 559 66 90 et Joël Rossier, chef du Service de l'environnement, 079 416 71 41**
- **Lonza : Jörg Solèr, directeur de site, Lonza Viège, 079 440 84 80**
- **Commune de Viège : Niklaus Furger, président, 079 436 51 53**
- **Commune de Rarogne : Reinhard Imboden, président, 079 220 36 81**
- **Commune de Niedergesteln : Fridolin Imboden, président, 079 318 28 79**
- **Commune de Baltschieder : René Abgottspon, président, 079 401 79 46**

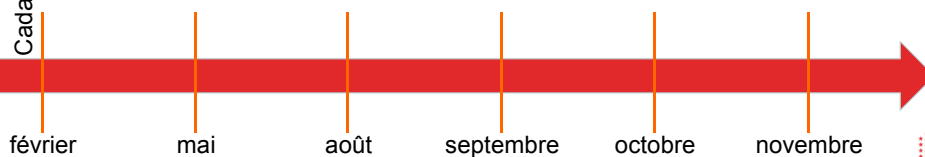
Vereinbarung zur Kostenteilung Accord sur la répartition des coûts

11.12.2017

Assainissements: étapes franchies en 2017

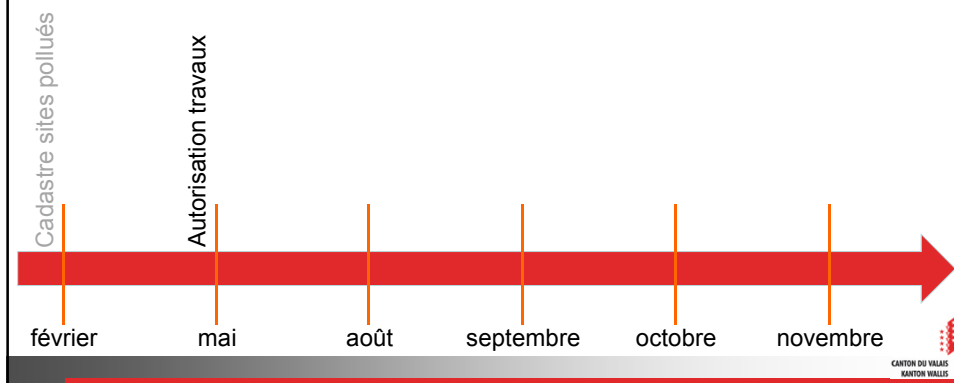
- ▶ En sus des 99 parcelles à assainir, 145 parcelles susceptibles de contenir des surfaces à assainir doivent faire l'objet d'investigations plus poussées.
- ▶ Les parcelles faiblement polluées, pour lesquelles aucune surface à assainir est à attendre, sont supprimées du cadastre des sites pollués (CSP) sans investigations complémentaires; 48 parcelles ont déjà été sorties du CSP.

Cadastré sites pollués



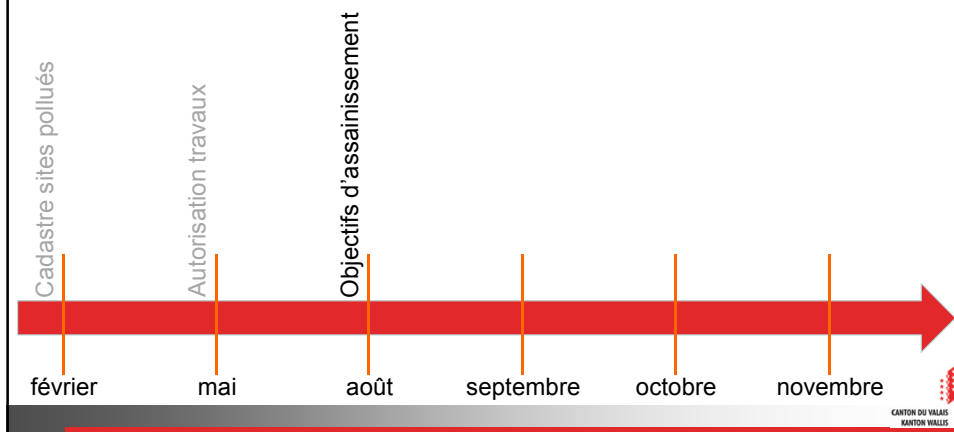
Assainissements: étapes franchies en 2017

- ▲ Autorisation de construire pour les travaux d'assainissement des sols en zones habitées de Rarogne et de Viège.



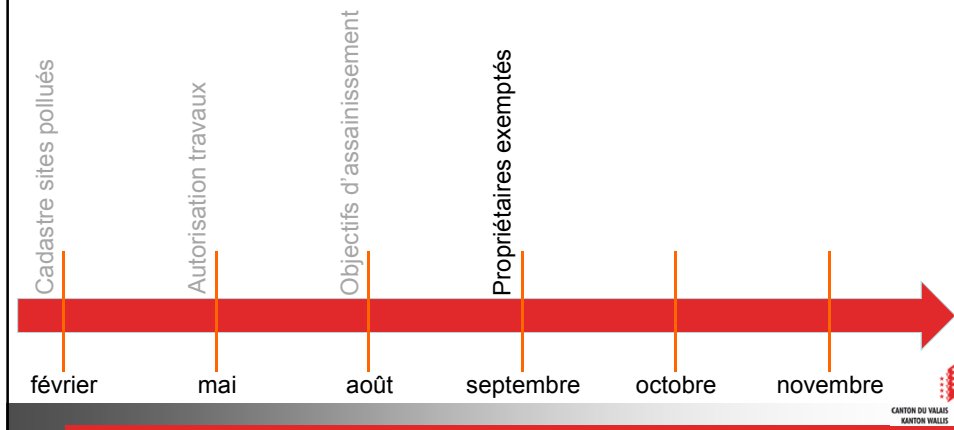
Assainissements: étapes franchies en 2017

- ▲ Approbation du projet d'assainissement des sols de la zone habitée avec fixation des objectifs et des conditions à respecter (approbation du SEN, avalisée par l'OFEV).



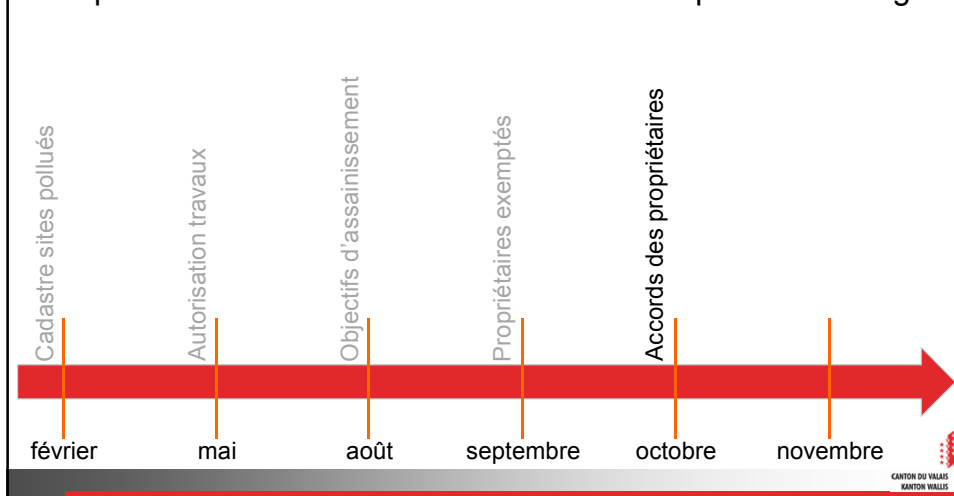
Assainissements: étapes franchies en 2017

- ▲ Accord exemptant les propriétaires de parcelles à assainir d'une quelconque contribution financière aux frais d'assainissement pour la zone à bâtir.



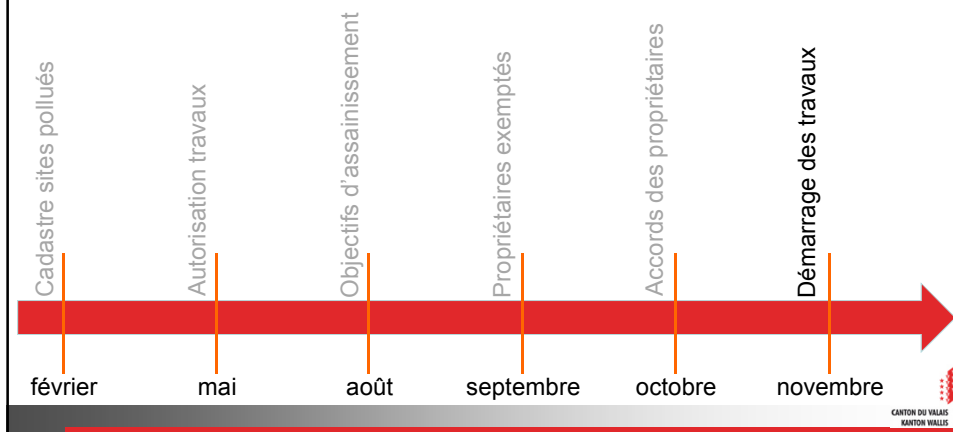
Assainissements: étapes franchies en 2017

- ▲ Conventions d'assainissement avec les propriétaires de parcelles à assainir localisées dans le 1^{er} quartier à Turtig.



Assainissements: étapes franchies en 2017

▲ Démarrage des travaux d'assainissement dans le 1^{er} quartier de Turtig.



Coûts liés à la pollution : accord entre les parties

▲ Portée de l'accord : mesures obligatoires

- Sols pollués par du mercure, localisés en plaine du Rhône, entre Brigue et Niedergesteln.
- Mesures visant à supprimer les risques (≠ dépollution) :
 - investigations
 - clarifications scientifiques
 - travaux d'assainissement
 - traitement du dossier par le Service de l'environnement.

▲ Solution pour maîtriser les coûts en cas de construction confrontée à des sols faiblement pollués :

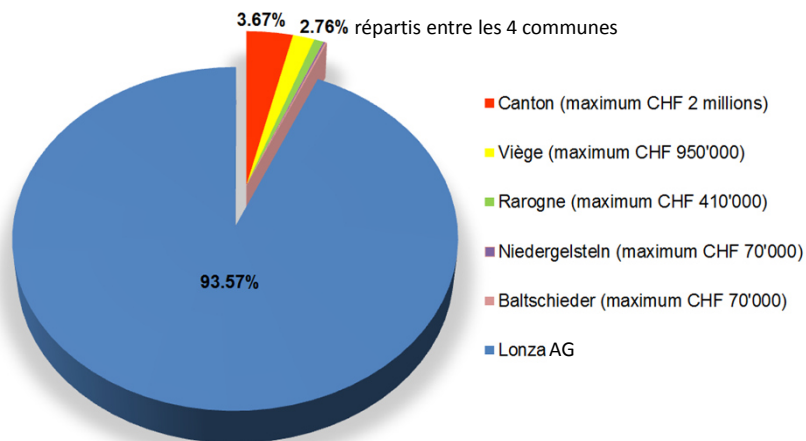
- Décharge pour matériaux faiblement pollués (Riedertal).

Coûts liés à la pollution : accord entre les parties

- Investigation surveillance et assainissement des sols pollués au mercure

	CHF
Coûts estimés pour la zone habitée	40 millions
Coûts estimés pour la zone agricole	11 millions
Total estimé	51 millions

Coûts liés à la pollution : accord entre les parties



- Coûts totaux estimés : CHF 51 millions**

Lonza AG contribue également à hauteur de max. CHF 3.5 millions (10%) aux frais d'assainissements réalisés le long du tracé de l'A9



Les assainissements ont débuté

Lonza



Surmonter le passé industriel

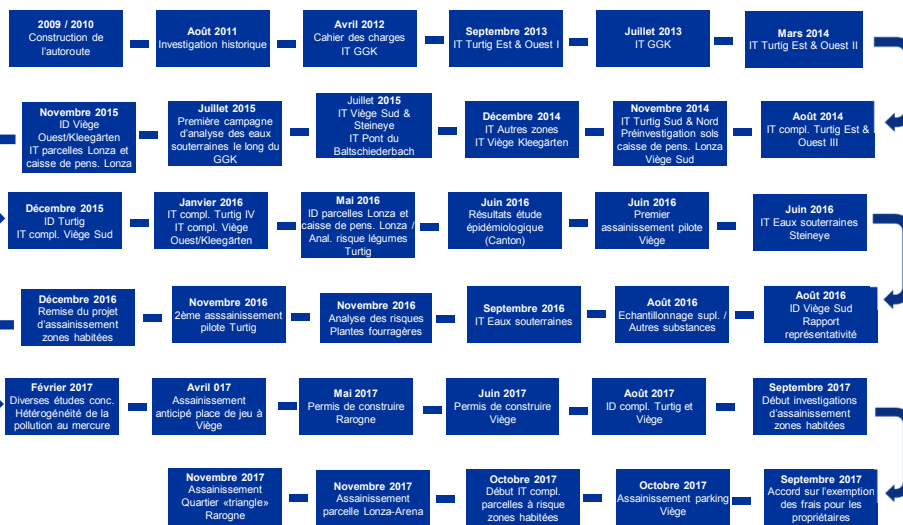
Lonza

- Avec la thématique du mercure, Lonza surmonte un chapitre significatif de son passé industriel vieux de 120 ans.
- Cela permet de tourner le regard vers l'avenir et la transformation de Lonza Viège en un site high-tech.
- Lonza assume sa responsabilité, même si elle a agi selon le droit et les instructions des autorités en vigueur et bien que la distribution de matériaux pollués au mercure sur les terrains résidentiels et agricoles n'ait pas été effectuée par Lonza.
- Les montants pris en charge par Lonza sont soit déjà payés, soit estimés et couverts par des provisions.
- Lonza a préfinancé de manière non préjudicielle l'ensemble de travaux d'investigation, de surveillance et d'assainissement.



Mercure – Surmonter le passé industriel

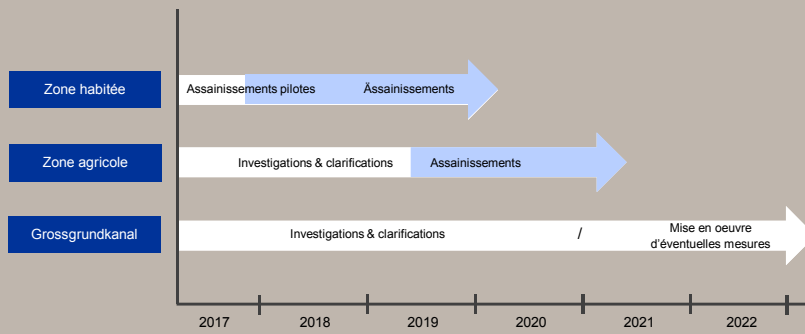
Lonza



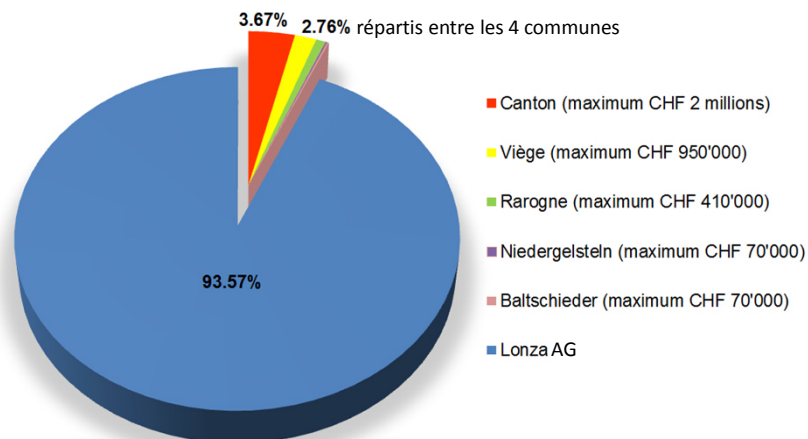
GJK = Grossgrundkanal / IT = Investigation technique / ID = Investigation de détail

Prochaines étapes

Lonza



Coûts liés à la pollution : accord entre les parties



▲ Coûts totaux estimés : CHF 51 millions

Lonza AG contribue également à hauteur de max. CHF 3.5 millions (10%) aux frais d'assainissements réalisés le long du tracé de l'A9

Solution pour maîtriser les surcoûts résiduels pour les parcelles classées entre 0.5 et 2 mg Hg/kg

- ▲ Selon l'Ordonnance fédérale sur les déchets, les matériaux faiblement pollués entre 0.5 et 2 mg Hg/kg bien que sans risque pour la santé doivent être mis en décharge spéciale pour éviter une propagation même faible de la pollution.
- ▲ En cas de construction les frais de mise en décharge type B sont à la charge du propriétaire.
- ▲ Le canton et les Routes nationales proposent:
 - Mise à disposition à Riedertal d'une décharge de type B idéalement localisée entre Viège et Rarogne, réduisant les coûts de mise en décharge et l'impact environnemental lié aux transports.

Transparence: Liste des documents accessibles au public

Zone	Sektor	Dokument	Etape	Verfasser	Datum	Stellungnah
Übrige Gebiete	Trassee A9	Voruntersuchung Altlasten-verdachtsstandorte auf dem Trasse der A9 Abschnitt Gampel/Steg Ost - Visp West Technische Untersuchung	TU	FUAG	15.09.2008	20.01.2010
GKK Gesamt	GKK	Historische Untersuchung, Objekt Grossgrundkanal	HU	FUAG	26.08.2011	06.09.2011
GKK Gesamt	GKK	Grossgrundkanal: Pflichtenheft für eine Technische Untersuchung gemäss AltIV	TU	BMG	04.04.2012	24.05.2012
GKK Gesamt	GKK	Grossgrundkanal - Technische Untersuchung nach AltIV (Text + Anhänge)	TU	BMG	23.07.2013	26.11.2013
Übrige Gebiete	Trassee A9	Karosserie Burgener Raron - Sanierung im Rahmen Los 6072 Vorschüttung Kunstbauten	SB	FUAG	13.08.2013	
Übrige Gebiete	Trassee A9	Hühnerfarm Providöl - Sanierung im Rahmen Los 6072 Vorschüttung Kunstbauten	SB	FUAG	13.08.2013	
Siedlungsgebiet	Turtig	Grossgrundkanal: Ergänzende Technische Untersuchung Turtig	TU	BMG	25.09.2013	26.11.2013
GKK Gesamt	GKK	GKK: Belastung mit Organosilber	TU	BMG	05.11.2013	keine
Siedlungsgebiet	Turtig	Pflichtenheft für Ergänzende Technische Untersuchung Turtig - Teil 2	TU	BMG	29.11.2013	12.12.2013
Siedlungsgebiet	Turtig	Ergänzende Technische Untersuchung Turtig - Teil 2	TU	BMG	28.02.2014	02.04.2014
GKK Gesamt	GKK	Historische Untersuchung, Objekt Grossgrundkanal - Ergänzungsbericht	HU	FUAG	19.03.2014	keine
Siedlungsgebiet	Camminolätze	Grossgrundkanal - Technische Untersuchung Cammino Santa Monica Raron	TU	RMG	28.05.2014	22.07.2015

- ▲ Comme annoncé depuis 2014, le rapport d'investigation historique est publié dès lors que la question des coûts est réglée.
- ▲ La liste contenant 88 rapports et les prises de position du Canton a été complétée avec le rapport de l'investigation historique.
- ▲ Elle est publiée sur le site internet de l'Etat du Valais.
- ▲ Les documents peuvent être consultés sur demande.

Fragen
Questions

11.12.2017

